



**AÉROPORTS DE PARIS**

*Le monde entier est notre invité*

Paris, le 29 novembre 2007

## **Aéroports de Paris**

### **Proposition tarifaire pour les redevances aéronautiques 2008**

Dans le cadre du contrat de régulation économique (CRE) 2006-2010 signé avec l'Etat, Aéroports de Paris a présenté ce jeudi 29 novembre 2007 à la commission consultative économique des aéroports de Paris-Charles de Gaulle et de Paris-Orly une augmentation prévisionnelle de ses redevances aéroportuaires principales de 3,80 % en 2008. Cette augmentation, qui concerne l'évolution moyenne des tarifs des redevances par passager, d'atterrissage, de stationnement des avions et pour usage des installations fixes de distribution de carburant d'aviation, constitue à ce stade une évaluation préliminaire. En effet, tous les paramètres d'application du contrat de régulation économique ne sont pas connus à ce jour, notamment les données de trafic du mois de novembre 2007.

Cette augmentation de 3,80 % tient compte des mécanismes d'ajustement du plafond d'évolution tarifaire prévus par le CRE, sous l'effet en particulier du dynamisme du trafic observé en 2007. A fin octobre, le trafic cumulé de passagers était en progression de 4,80 % par rapport à la même période de 2006, alors que le scénario central du contrat de régulation économique repose sur une hypothèse de progression de 3,75 % par an.

Une proposition tarifaire formelle sera soumise à l'avis de la commission consultative économique en janvier 2008, avant que les décisions correspondantes ne soient prises par Aéroports de Paris, pour une entrée en vigueur prévue au 1<sup>er</sup> avril 2008.

---

[www.aeroportsdeparis.fr](http://www.aeroportsdeparis.fr)

**Contact presse** : Jérôme Dutrieux / Charlotte de Chavagnac + 33 (0)1 43 35 70 70

**Relations Investisseurs** : Charlotte Guyot + 33 (0)1 43 35 75 89 / Florence Dalon + 33 (0)1 43 35 74 99

Aéroports de Paris construit, aménage et exploite des plates-formes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Orly, Paris-Charles de Gaulle et Paris-Le Bourget. Aéroports de Paris est le 2<sup>ème</sup> groupe aéroportuaire européen en termes de chiffres d'affaires aéroportuaire et le 1<sup>er</sup> groupe européen pour le fret et le courrier. Aéroports de Paris compte près de 460 compagnies aériennes clientes dont les acteurs majeurs du transport aérien.

Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le Groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2006, le chiffre d'affaires d'Aéroports de Paris s'est élevé à 2 076,8 millions d'euros. Aéroports de Paris a accueilli 82,5 millions de passagers en 2006.